

La Conférence épiscopale espagnole rappelle l'excommunication de ceux qui votent pour la nouvelle loi d'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 27 novembre 2009

Lors de la conférence de presse de clôture de l'Assemblée de la Conférence épiscopale espagnole, ce vendredi, son secrétaire Mgr Juan Antonio Martinez Camino a lu à l'intention des journalistes une [note](#) sur le projet de loi libéralisant l'avortement dans ce pays, dite de « santé sexuelle et reproductive », qui a franchi sa première étape jeudi devant le Parlement.

« 1. L'Assemblée plénière fait expressément sienne la Déclaration du 17 juin dernier de la commission permanent parue sous le titre « Sur l'avant-projet de loi sur l'avortement : l'attentat contra la vie de ceux qui vont naître transformé en "droit" ». Les évêques recommandent chaleureusement sa lecture.

« 2. Comme le disait la commission permanente, ce projet de loi "constitue une grave régression par rapport à l'actuelle loi de dépénalisation, qui est déjà elle-même injuste". Nulle personne respectueuse des impératifs de la droite raison ne peut approuver ni donner sa voix à ce projet de loi. En particulier, les catholiques doivent se rappeler que s'ils le font, ils se mettent eux-mêmes publiquement dans une situation objective de péché et que, tant que dure cette situation, ils ne pourront être admis à la Sainte Communion (cf. la Lettre du préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, de juin 2004, au président de la Conférence épiscopale des Etats-Unis d'Amérique). »

Le préfet de cette Congrégation était à l'époque un certain cardinal Joseph Ratzinger...

« 3. Nous catholiques sommes pour le "oui" à la vie des êtres humains innocents et sans défense qui ont le droit de naître ; pour le "oui" à une éducation affective-sexuelle adéquate qui rend capable d'amour véritable ; pour le "oui" à la femme enceinte, qui doit être efficacement soutenue dans son droit à la maternité ; pour le "oui" aux lois justes qui favorisent le bien commun et qui ne confondent pas l'injustice avec le droit. »

Mgr Martinez Camino a ensuite répondu aux questions des journalistes en apportant ces [précisions](#) :

Celui qui aura voté pour la loi actuellement débattue « **devra se confesser et rectifier publiquement s'il veut recommencer à communier** ». « **La situation objective de péché se résout par la confession et par la réparation publique du dommage causé** », a-t-il ajouté. Et de s'étonner de l'étonnement des journalistes puisque, a-t-il rappelé, il n'y a là aucune nouveauté, mais seulement un « rappel de la doctrine et de la manière de procéder dans le monde entier ».

(Mais pas toujours en France...)

Par ce lien, on peut télécharger le [film](#) de la conférence de presse.

© [leblogdejeannesmits](#).